



Formation sur jour de congé

Par **huelgoat**, le **10/05/2016** à **23:40**

Bonjour,

Je suis fonctionnaire, professeur titulaire en collège, exerçant à temps partiel (50%) de droit suite à naissance des ma 1ère puis 2ème fille ; j'ai repris la semaine dernière après le congé maternité et des congés maladie pour suite des couches difficiles. Dans le cadre de la réforme du collège, l'Education nationale a mis en place pour ses personnels enseignants des journées de formation organisées (et normalement animées) par les inspecteurs : 4 journées tout au long de l'année (appelées J1, 2, 3 et 4) : en congé, je n'ai pas fait les J 1 et 2. J'ai fait la J 3 la semaine dernière. La J 4 est prévue le vendredi 13 mai : or, du fait de mon temps partiel, mon emploi du temps est groupé sur le lundi, mardi, mercredi. Les jeudi et vendredi je m'occupe de mes filles, qui ne vont pas en nourrice (l'aînée va juste le matin à l'école). J'ai informé (par oral) l'inspecteur que je ne pouvais venir vendredi parce que à temps partiel et n'ayant pas de solution de garde ; il m'a renvoyé vers mon chef d'établissement (la principale) à qui j'ai fait une demande écrite d'autorisation d'absence. Elle vient de me la refuser, citant la circulaire de 2002 sur les absences : mes raisons ne rentrent pas dans le cadre, c'est voulu par le ministère et le Recteur et je dois m'y rendre.

Al-je un recours possible ? Un fonctionnaire à mi-temps doit-il faire des journées de formation sur les jours non travaillés ? Puis-je ne pas y aller (avec quelles sanctions ?) . Je précise que j'allait toujours ma 2ème fille (10 mois) et qu'alors je dois me déplacer avec le tire-lait et me débrouiller pour trouver une salle, un frigo etc... J'habite à 120 km du lieu de formation : 1 h 30 aller, 1 h30 retour... ça fait beaucoup... la formation étant prévue de 9 h 30 à 17 h ; j'ajoute enfin que mes 2 nourrices n'ont pas d'agrément pour 5 enfants, qu'elles ne peuvent donc pas ajouter cette garde...

Bref, si vous pouvez m'aider avant vendredi, avec des textes de lois.... merci !!
ANabel Huelgoat.